



MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

ARRETE N° 05385 / MLA/DPAM du 17 MAI 2021

proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention des modules 2 "conduite du navire élémentaire", et du 4 "conduite et maintenance des machines" du Brevet de Capitaine de Pêche Côtière (BCPC) tenue à Papeete (Tahiti) du mardi 6 avril 2021 au lundi 12 avril 2021 inclus.

LE MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

NOR :
DAM2153195AM

Ampliations :

PR-VP-SGG-REG 4
MLA 1
DPAM 2
CMMPF 1
JOPF 1

Lexpol :
DMRA

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Melle Catherine ROCHETEAU en qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988/MLA du 26 octobre 2020 modifié portant délégation de signature à Mme Catherine ROCHETEAU, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 modifié, relatif à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 578 CM du 4 avril 2014 modifié, relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examen de modules 2, 3, 4, 5 et 6 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), au titre de l'année 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 3529/MLA/DPAM du 25 mars 2021 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation écrite, orale et pratique conduisant à l'obtention des modules 2 "conduite du navire élémentaire" et 4 "conduite et maintenance des machines" du Brevet de Capitaine de Pêche Côtière (BCPC), organisées à Papeete (Tahiti) à partir du mardi 6 avril au lundi 12 avril 2021 inclus ;
- Vu la demande d'inscription au module 4 du BCPC formulée par Monsieur MAUI Nui en date du 30 mars 2021 ;
- Vu le procès-verbal n° 01-2021/BCPC du 22 avril 2021 de la commission d'examen réunie le jeudi 22 avril 2021 pour la délivrance des modules 2 "conduite du navire élémentaire", et 4 "conduite et maintenance des machines" du brevet de capitaine de pêche côtière - session n° 01-2021/BCPC tenue à Papeete (Tahiti) du mardi 6 avril 2021 au lundi 12 avril 2021 inclus ;

ARRETE



Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie le jeudi 22 avril 2021 pour la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), session d'examen n° 01-2021/BCPC, tenue au centre d'examen de Papeete (Tahiti) du mardi 6 avril 2021 au lundi 12 avril 2021 inclus.

Article 2. - La commission a décidé de valider le module 2 « conduite du navire élémentaire », tel que prévu par l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 19
Candidats présents : 16
Candidats absents : 3
Candidats admis : 11
Candidats ajournés : 5

ARMERO Manutea
FONG Nike
JARILLO Manolo
KAPIKURA Poeanui
LO Pascal
MOU-FAT Puaraiarii
REIA Apetahi
TEINAURI Tepeva, Thomas
TEIRI Tavita
TOREA Kevin
VONBALOU Raiarii

Article 3. - La commission a décidé de valider le module 4 « conduite et maintenance des machines », tel que prévu par l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 14
Candidats présents : 13
Candidat absent : 1
Candidats admis : 10
Candidats ajournés : 3

ARMERO Manutea
FONG Nike
JARILLO Manolo
KAPIKURA Poeanui
LO Pascal
MAUI Nui
MOU-FAT Puaraiarii
TOREA Kevin
UURA Moeaere
VONBALOU Raiarii



Article 4. - La Directrice des affaires maritimes polynésiennes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal Officiel* de la Polynésie française.

17 MAI 2023

Fait à Papeete, le

Pour le Ministre
du logement,
de l'aménagement,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
la Directrice des affaires maritimes
polynésiennes

Le Directeur adjoint des Affaires
Maritimes Polynésiennes

Charles TAPUTUARAI

Catherine ROCHETEAU



Pour Amphatuu,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



T. FENUAITI



1964

Le Directeur adjoint des Affaires
Maritimes Polynésiennes

Charles TABUANA

Le Directeur adjoint des Affaires
Maritimes Polynésiennes



1964